

Mexique

Guide de la TVA au Mexique

Au Mexique, la TVA est appelée «Impuesto al Valor Agregado», en abrégé IVA.

TVA Taux standard

Le taux standard de TVA au Mexique en 2023 est de 16%, qui s'applique aux livraisons de biens et aux importations avec exonérations. Les exportations au Mexique sont détaxées.

TVA Taux Réduit

Le taux réduit de TVA au Mexique est de 8% et s'applique dans des régions spéciales du Mexique. Les entreprises peuvent bénéficier d'un taux réduit lorsqu'elles vendent des marchandises dans les régions frontalières nord et sud du Mexique, mais cela ne s'applique pas aux importations.

Seuil d'immatriculation à la TVA

Il n'y a pas de seuil d'enregistrement au Mexique. Toute entreprise qui exerce une activité imposable doit s'inscrire à la TVA au Mexique.

TVA déductible

Les entreprises résidentes peuvent récupérer la taxe en amont en la déduisant de la taxe en aval. Les entreprises non résidentes qui n'ont pas de résidence permanente et ne sont pas immatriculées à la TVA ne peuvent pas récupérer la taxe en amont.

Procédure d'inscription

Il est obligatoire d'avoir une entreprise locale ou un établissement stable au Mexique pour devenir contribuable. Les entreprises doivent demander un numéro d'identification fiscale auprès du Registre fédéral des contribuables du Service de l'administration fiscale. La procédure d'inscription doit être effectuée personnellement ou elle peut également être lancée par voie électronique (pré-inscription) via le site Internet de la SAT et complétée personnellement dans les dix jours suivant le dépôt de la candidature électronique.

Tenir des registres

La période de conservation des registres au Mexique doit être d'au moins cinq ans.

Date de dépôt des déclarations de TVA et de paiement

Les déclarations de TVA au Mexique doivent être soumises par voie électronique et payées mensuellement dans les 17 jours du mois suivant la période de déclaration.

Pénalités

Au Mexique, des pénalités sont applicables en cas de retard dans la production et le paiement des déclarations de TVA. En cas de fraude et de non-paiement des impôts, des peines d'emprisonnement peuvent être prononcées.



www.vatcompliance.co

